

Distribution de dividendes dans les Portefeuilles Chorus II et dans certains Fonds en catégorie de société

## 7 octobre 2016

Le 29 septembre dernier, les Portefeuilles Chorus II et certains Fonds en catégorie de société ont versé à leurs détenteurs une distribution sous forme de dividendes canadiens pour la fin de l'année fiscale 2016. Ces montants ont été versés au compte ou réinvestis, selon le choix indiqué au compte du détenteur.

Les Portefeuilles Chorus II en catégorie de société ont versé entre 0,74 % et 0,98 % de l'actif moyen des détenteurs alors que les Fonds en catégorie de société ont distribué quant à eux de 0,15 % à 0,79 %.

Les Portefeuilles et les Fonds en catégorie de société ont été conçus pour alléger la facture fiscale des détenteurs en réduisant de façon significative le versement de distributions fortement imposables. La distribution de dividendes bénéficie d'un traitement fiscal avantageux puisque ce type de revenu est, avec les gains en capitaux, parmi les revenus de placement les moins imposés au Canada.

À la fin de l'année, les détenteurs recevront des feuillets fiscaux leur permettant d'ajouter ces montants à leur déclaration de revenus.

Pour plus de détails communiquez avec votre représentant.

Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits dont Desjardins Cabinet de services financiers inc., un courtier en épargne collective appartenant au Mouvement Desjardins, qui distribue les Fonds dans les caisses du Québec et de l'Ontario ainsi qu'au Centre financier Desjardins.